Page : 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: AIR FILTER OIL 206
- UFI: WGS0-E0GK-000M-CNES
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· Emploi de la substance / de la préparation

Huile pour filtre à air

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger









GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

(suite page 2)

Page: 2/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 28.07.2023

Date d'impression : 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	1 1 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2	25-50%
Reg.nr.: 01-2119473851-33	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu hydrocarbures aliphatiques

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

Ne pas faire vômir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

(suite page 3)

≥30%

Page: 3/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 2)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu et la zone affectée par l'incendie, jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de redémarrage soit écarté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la déshydratation. Lorsque la résine est de nouveau mouillée, son volume peut augmenter et provoquer une rupture de l'emballage ou de l'appareillage.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

(suite page 4)

Page: 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 3)

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / 773 mg/kg Long-term	g/24h (ouvrier)		
	DNEL/general population/Systemic 699 mg/kgeffects/Long-term	g/24h (consommateur)		
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / 2.035 mg. Long-term	/m3 (ouvrier)		
	DNEL/general population/Systemic 608 mg/m effects/Long-term	n3 (consommateur)		

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Page: 5/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX°
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueCouleur:LiquideBleu

Odeur: De type solvanté
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 82 °C (DIN EN ISO 3405) • Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 0,9 Vol %

 Supérieure:
 6,8 Vol %

 Point d'éclair
 12 °C

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 310 °C (DIN 51794)
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique 15,5 mm²/s @ 40 °C (DIN 51562-1)

· Consistance

· **Dynamique:** Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

· Capacité thermique

· Pression de vapeur à 20 °C: 30 hPa

Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 0,81 g/cm³ (ASTM D 4052)

Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· **VOC (CE)** 50,04 %

(suite page 6)

Page: 6/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 5)

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression

Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 Matières et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant néant Matières solides comburantes néant réant Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Peut être distillé sans décomposition à pression normale.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Avec les oxydants puissants.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu. La combustion complète conduit au dioxyde de carbone et à l'eau.

· Indications complémentaires: Ce produit est très inflammable.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LE	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Hydrocarb	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
Oral	LD50	8 ml/kg (rat)	
Dermique	LD50	4 ml/kg (rat)	
	LD50	2.800-3.100 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	23,3 mg/l (rat)	
	NOAEC	5,8-24,3 mg/l (rat)	

(suite page 7)

Page: 7/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX° Oil of Switzerland

Date d'impression : 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 6)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité	aquatique:		
Hydroca	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
EC50	0,23 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)		
EC50	0,64 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
LL50	3-10 mg/l/96h (poisson)		
LL50	10-30 mg/l/72h (poisson)		
LL50	10-30 mg/l/48h (poisson)		
LL50	30-100 mg/l/24h (poisson)		
LL0	3 mg/l/96h (poisson)		
EL50	13 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)		
EL50	4,6-10 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
	10-30 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)		
EL50	10-22 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)		
	10-30 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)		
EL50	10-30 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
EL0	4,6 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
EL0	10 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)		
NOEC	0,17 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)		
NOELR	0,574 mg/l/28d (poisson)		
NOELR	1 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)		
NOELR	6,3 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)		
LOEC	0,32 mg/kg/28d (Invertébrés aquatiques)		

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Page: 8/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 7)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Hvdrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Biodégradabilité 98 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 F)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets

16 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3295
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/RID/ADN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.,

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT,

Dispositions spéciales 640D

· IMDG HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., MARINE

POLLUTANT

·IATA HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

(suite page 9)

Page: 9/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 8) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/RID/ADN · Classe 3 (F1) Liquides inflammables. · Étiquette · IMDG · Class 3 Liquides inflammables. · Label ·IATA 3 Liquides inflammables. · Class · Label 3 · 14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA IILe produit contient matières dangereuses pour · 14.5 Dangers pour l'environnement l'environnement : Hydrocarbures, C7-C9, nalcanes, isoalcanes, cycliques · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (ADR/RID/ADN): · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33 No EMS: F-E,S-D · Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR/RID/ADN · Quantités limitées (LQ) 1L Code: E2 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 · Catégorie de transport D/E · Code de restriction en tunnels

(suite page 10)

Page: 10/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 9)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- · exigence de pureté
- · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)

Page: 11/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 10)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 21.07.2023
- · Numéro de la version précédente: 1.1
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC16 Fluides de transfert de chaleur PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 12)

Page: 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 11)

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

(suite page 13)

Page: 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression : 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 12)

- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 14)

Page: 14/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 28.07.2023

Date d'impression: 28.07.2023

Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: AIR FILTER OIL 206

(suite de la page 13)

- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

ED